

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 7 MAI 2025**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

Etaient présents	:	Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, Monsieur Claude LANG, Monsieur Michel BUSCH, Madame Anne FLEURY, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Jacky ZINS, Monsieur Daniel MULLER, Madame Fabienne BIGOT-SCHRECK, Madame Christine SCENI, Madame Chrystel ALVES-AMIEL, Madame Millia HAIL, Monsieur Fabrice BOESCHLIN.
Absents	:	Madame Valérie RIESS, Monsieur Pascal MOREL, Monsieur Vincent BERINGER, Monsieur Marc ROGLER, Madame Nathalie CIANCI, Monsieur David BOEGLER.
Procurations	:	Madame Valérie RIESS à Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, Monsieur Pascal MOREL à Monsieur Claude LANG, Monsieur Vincent BERINGER à Monsieur Daniel MULLER.
Arrivées en séance	:	Monsieur Fabrice BOESCHLIN (19h19, après le point 1 et avant le point 2)

Date de la convocation 30/04/2025

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.

Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 03/02/2025.

Compte-rendu des décisions prises au cours du 1^{er} trimestre 2025 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2025
- 2) Travaux de consolidation et rénovation de l'école élémentaire et mise en accessibilité des locaux du périscolaire : attribution des travaux de terrassement et renforcement du sol
- 3) Fixation du loyer du logement communal situé au deuxième étage de l'ancienne poste
- 4) Intégration des parcelles n°506, 510 et 511 au domaine communal
- 5) Divers

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe SIEBERT

Ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03, saluant chaleureusement l'assemblée. Il constate que le quorum est atteint, permettant au conseil de délibérer valablement. Monsieur le Maire excuse les absents et détaille les procurations données. Il souhaite un très heureux anniversaire à Madame Millia HAIL. Il demande à l'assemblée délibérante l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité. L'intégration des parcelles n°506, 510 et 511 au domaine communal devient donc le point n°4. Monsieur le Maire entame ensuite l'ordre du jour.

Compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du SCOT du 02/04/2025.

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire du 10/04/2025.

Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST compte de la commission Lien Social du 08/04/2025.

Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST évoque l'organisation de la Journée citoyenne prévue le 24/05/2025. Une discussion s'engage dans l'assemblée.

Monsieur le Maire rend compte de la commission d'urbanisme du 05/05/2025.

Madame Chrystel ALVES-AMIEL rend compte de la commission Information et Communication du 06/05/2025.

Monsieur le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 31/03/2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au courant du 1^{er} trimestre 2025 en vertu de la délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée dans la limite de 50.000 € HT (montant total de 17.746,87 € HT soit 20.718,37€ TTC).

* * * *

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du lundi 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

* * * *

Monsieur Fabrice BOESCHLIN rejoint l'assemblée délibérante à 19h19.

* * * *

2 A – TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET RENOVATION DE L’ECOLE ELEMENTAIRE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX DU PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET RENFORCEMENT DU SOL

Lors de la séance du 12 février 2024, l'assemblée délibérante avait entériné la réalisation de travaux à l'école primaire suite au diagnostic posé par le bureau d'études SETUI sur l'état du bâtiment.

Le lot n°1 « Terrassement et renforcement du sol » peut déjà faire l'objet d'une attribution à l'entreprise soumissionnaire évaluée comme étant la mieux-disante :

SIRCO TRAVAUX SPÉCIAUX dont le siège social est sis 12, rue des Muguet 67150 ERSTEIN-KRAFFT, pour un prix de 87.718,00 € HT soit 105.261,60 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- VU** le Code de la commande publique, notamment son article R.2132-1 ;
- VU** le Budget Primitif 2025 ;
- VU** la délibération de principe du 12 février 2024 approuvant l'opération ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 27 et 34 ;
- VU** le rapport d'expertise du bâtiment abritant l'école primaire en date du 14 novembre 2023 ;
- VU** l'étude du cabinet SETUI ;
- VU** les offres réceptionnées suite à la consultation effectuée et à l'issue de la phase de négociations ;
- VU** le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet SETUI, maître d'œuvre ;

CONSIDERANT que ces travaux doivent être réalisés par une entreprise spécialisée avant le démarrage des autres interventions faisant l'objet d'une autre consultation en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ATTRIBUE** le lot n°1 « Terrassement et renforcement du sol » à l'entreprise SIRCO TRAVAUX SPECIAUX.
- DECIDE** de solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels de la commune, le cas échéant.
- PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus en section d'investissement du Budget Primitif 2025.

→ Madame Millia HAIL demande ce qui est envisagé concernant les fissures du bâtiment.

→ Messieurs Claude LANG, Michel BUSCH et Fabrice BOESCHLIN apportent des informations techniques quand aux travaux qui seront réalisés.

→ Une discussion s'engage dans l'assemblée.

* * * *

2 B – TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX DU PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET RENFORCEMENT DU SOL POUR ACCES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

Lors de la séance du 12 février 2024, l'assemblée délibérante avait entériné la réalisation de travaux à l'école primaire suite au diagnostic posé par le bureau d'études SETUI sur l'état du bâtiment.

Le lot n°2 « Terrassement et renforcement du sol pour accès PMR » peut déjà faire l'objet d'une attribution à l'entreprise soumissionnaire évaluée comme étant la mieux-disante :

SIRCO TRAVAUX SPÉCIAUX dont le siège social est sis 12, rue des Muguet 67150 ERSTEIN-KRAFFT, pour un prix de 23.255,73 € HT soit 27.906,88 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- VU** le Code de la commande publique, notamment son article R.2132-1 ;
- VU** le Budget Primitif 2025 ;
- VU** la délibération de principe du 12 février 2024 approuvant l'opération ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 27 et 34 ;
- VU** le rapport d'expertise du bâtiment abritant l'école primaire en date du 14 novembre 2023 ;
- VU** l'étude du cabinet SETUI ;
- VU** les offres réceptionnées suite à la consultation effectuée et à l'issue de la phase de négociations ;
- VU** le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet SETUI, maître d'œuvre ;

CONSIDERANT que ces travaux doivent être réalisés par une entreprise spécialisée avant le démarrage des autres interventions faisant l'objet d'une autre consultation en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ATTRIBUE** le lot n°2 « Terrassement et renforcement du sol pour accès PMR» à l'entreprise SIRCO TRAVAUX SPECIAUX.
- DECIDE** de solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels de la commune, le cas échéant.
- PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus en section d'investissement du Budget Primitif 2025.

* * * *

3 – FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU DEUXIÈME ETAGE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des travaux de rénovation et d'aménagement entrepris au deuxième étage du bâtiment situé 6 rue des Carpes et dit « Ancienne poste », il convient à présent de déterminer le tarif du loyer.

CONSIDERANT que ledit logement dispose d'une superficie d'environ 66 m², d'un car-port d'une superficie de 13 m² et d'une cave d'une superficie de 11,5 m².

CONSIDERANT que les travaux de rénovation énergétique entrepris au niveau du bâtiment permettent de réduire significativement les charges locatives.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à **630 € hors charges**, le loyer du logement d'habitation sis au deuxième étage du bâtiment 6 rue des Carpes, communément appelé « Ancienne Poste ».

CHARGE M. le Maire de réaliser toute démarche relative à l'application de la présente délibération.

→ Madame Fabienne BIGOT-SCHRECK demande quelle est la surface de l'appartement en question et si des locataires sont déjà positionnés.

→ Monsieur Fabrice BOESCHLIN demande quel est le loyer de l'appartement situé au premier étage.

* * * *

4 – INTEGRATION DES PARCELLES N°506, 510 ET 511 AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET RADIATION DU LIVRE FONCIER

Consécutivement à la signature de la vente au profit de la Commune portant sur le bien au 9 rue de la Gare et au dépôt de l'acte au Livre Foncier, le Juge du Livre Foncier demande au Conseil municipal de délibérer pour verser ces parcelles dans le Domaine public communal.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les parcelles n°506, 510 et 511 sont sises dans le domaine public depuis 2008.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE que la Commune a procédé à l'acquisition de la propriété sise au 9 rue de la Gare, suivant acte reçu par Maître Sophie WINTZENRIETH, notaire à Horbourg-Wihr, le 25 mars 2025.

CONSTATE que les parcelles constituant une partie de la propriété, cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
52	506/167	Buehn	00 ha 00 a 10 ca
52	510/165	Buehn	00 ha 00 a 10 ca
52	511/164	Buehn	00 ha 00 a 11 ca

constituent une partie de la voirie.

DECIDE en conséquence le versement de ces parcelles dans le Domaine public communal et, de ce fait, leur élimination du Livre Foncier.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens, signer tous actes et documents et, en général, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

* * * *

5 – DIVERS

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Le tirage est effectué par Monsieur Fabrice BOESCHLIN.

- ➔ Monsieur le Maire évoque le dossier de la Maison dite « Wittlinger » sise 9 Grand'rue. La commune n'est pas vendeuse de cette propriété. Un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans serait une possibilité soulevée par Centre Alsace Habitat, intéressé par l'exploitation du bâtiment. En regard à la complexité et au coût des travaux envisagés, Centre Alsace Habitat sollicite une subvention communale d'un montant total de 10.500 euros (3.500 euros par logement réalisable). Colmar Agglomération verserait la même somme. Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la commune reste à l'écoute de Centre Alsace Habitat.
- ➔ Monsieur Jacky ZINS adresse ses profonds remerciements au Conseil municipal pour le vote de la subvention au profit de l'AS Sundhoffen. Les fonds octroyés par la commune seront utilisés à bon escient pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires. Les travaux de sécurisation et d'embellissement de la tribune sont en cours. Monsieur Jacky ZINS espère que le chantier des vestiaires sera entamé en juin. Il annonce que l'objectif est de célébrer le 75^{ème} anniversaire du club en même temps que l'inauguration des infrastructures rénovées.
- ➔ L'assemblée délibérante échange à propos d'un trou situé dans la chaussée du pont. Cette portion de voirie appartenant au domaine départemental, la direction des routes de la Collectivité européenne d'Alsace a été avisée pour suite à donner.

* * * *

Dates :

- ⇒ 08/05/2025 : Cérémonie à 19h00
- ⇒ 24/05/2025 : Journée citoyenne
- ⇒ 18/06/2025 : Cérémonie à 18h00 puis réunion publique concernant la Fibre
- ⇒ 21/06/2025 : Fête de la Musique à partir de 18h00
- ⇒ Prochain Conseil municipal : avant la Pentecôte
- ⇒ Dernier Conseil municipal avant la trêve estivale : 07/07/2025 à 19h00

Tableau des signatures

POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN DE LA SEANCE DU 7 MAI 2025

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.
Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du 31/03/2025.
Compte-rendu des décisions prises au cours du 1^{er} trimestre 2025 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2025
- 2) Travaux de consolidation et rénovation de l'école élémentaire et mise en accessibilité des locaux du périscolaire : attribution des travaux de terrassement et renforcement du sol
- 3) Fixation du loyer du logement communal situé au deuxième étage de l'ancienne poste
- 4) Intégration des parcelles n°506, 510 et 511 au domaine communal
- 5) Divers

Séance levée à 20h09.

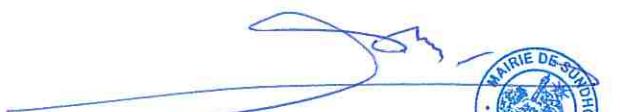
Signatures

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe SIEBERT

Le Maire



Jean-Marc SCHÜLLER